

INTERPRET

Chère lectrice, cher lecteur,

L'infomail a été relooké. Nous espérons avoir pu améliorer sa lisibilité et vous rendre sa lecture plus agréable.

Notre dernière information sur l'état du projet de la révision de l'examen professionnel pour l'interprétariat communautaire date de décembre 2013. Entre-temps, la commission qualité CQ a approuvé les différents documents y relatifs (règlement d'examen, directives, profils de compétence). Depuis août, ces derniers sont tous publiés en trois langues sur le site Internet d'INTERPRET, sous la rubrique « Formation et qualification ». C'est pourquoi nous souhaitons vous présenter le nouveau système modulaire de manière un peu plus détaillée, dans cet infomail.

En plus de ces informations, cet infomail vous offre un mix de rapports, de nouvelles et d'indications, comme à l'accoutumée.

Nous vous souhaitons une agréable lecture !

Le nouveau système modulaire d'INTERPRET

Le projet pour la révision du brevet fédéral a été pris en main dans le but de compléter le chemin menant du certificat au brevet, d'élever le niveau de l'examen professionnel fédéral et de réaliser l'intégration du champ d'activité de la médiation interculturelle. Le résultat obtenu est un nouveau système modulaire, avec 10 modules thématiques portant sur des aspects spécifiques de l'interprétariat d'une part, ainsi que sur les diverses facettes et situations d'intervention de la médiation interculturelle d'autre part.

Les modules 1 et 2 correspondent au certificat actuel. Sept autres modules peuvent être choisis par les personnes en possession du certificat, comme des modules de formation continue. Les modules de 3 à 5 dans le domaine de compétence **A, interprétariat communautaire**, traitent de situations particulièrement exigeantes dans des domaines de travail spécifiques. Les modules 6 à 9 du domaine de compétence **B, médiation interculturelle** contiennent différentes facettes et situations d'intervention de la médiation interculturelle. Le module 10, qui est le module de

synthèse final, traite du rôle dans différents dispositifs d'intervention et est obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel. Les exigences pour ce dernier figurent dans la représentation graphique du nouveau système modulaire sur la page suivante (le lien ci-dessous vous mène directement au document PDF).

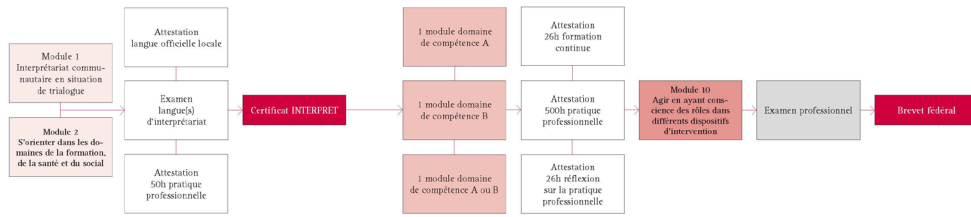
■ [Système modulaire \(pdf\)](#)

Les indications concrètes sur les attestations exigées et tous les autres documents relatifs au nouveau système modulaire se trouvent sur le site Internet d'INTERPRET :

■ [Formation et qualification \(lien\)](#)

Le Secrétariat d'Etat pour la formation, la recherche et l'innovation SEFRI n'a pas encore donné son approbation définitive pour la première édition de l'examen professionnel d'après le nouveau règlement (prévue en automne 2015).

Appreni sur les exigences posées pour l'obtention du certificat INTERPRET et du brevet professionnel fédéral d'interprète communautaire et médiateur/trice interculturelle



MODULES POUR L'OBTENTION DU CERTIFICAT	MODULES DU DOMAINE DE COMPÉTENCE A Interprétariat communautaire		MODULES DU DOMAINE DE COMPÉTENCE B Médiation interculturelle		MODULE FINAL
<p>Module 1 Interprétariat communautaire en situation de triilogue</p> <p>Dans les domaines de la formation, de la santé et du social, permettre la compréhension entre des interlocuteurs d'origines différentes par le biais de l'interprétariat communautaire en situation de triilogue.</p>	<p>Module 3 Interprétariat par téléphone</p> <p>Lors de brèves interventions sans préparation, assurer la compréhension entre des professionnel-le-s et des personnes migrantes, notamment dans le domaine de la santé.</p>	<p>Module 5 Interprétariat dans le domaine de la santé psychique</p> <p>Lors d'entretiens thérapeutiques, permettre la compréhension entre des professionnel-le-s du domaine de la santé psychique et des personnes migrantes.</p>	<p>Module 6 Accompagner des personnes dans le processus d'intégration</p> <p>Sur mandat et avec l'accord de professionnel-le-s, accompagner et soutenir des personnes migrantes dans le processus d'intégration.</p>	<p>Module 8 Animer des séances d'information et de formation dans un contexte interculturel</p> <p>Préparer, réaliser et évaluer de brèves séances d'information et de formation destinées à des adultes.</p>	<p>Module 10 Agir en ayant conscience des rôles dans différents dispositifs d'intervention</p> <p>Agir de manière adéquate et professionnelle, en ayant conscience des rôles dans différents contextes spécifiques.</p>
<p>Module 2 S'orienter dans les domaines de la formation, de la santé et du social</p> <p>Traduire en ayant connaissance des points communs et des différences existant entre les systèmes de référence des interlocuteurs.</p>	<p>Module 4 Interprétariat auprès des autorités administratives et judiciaires</p> <p>Lors de procédures administratives et judiciaires, traduire en ayant conscience du rôle et connaissance des structures et procédures.</p>	<p>Module 7 Animer des groupes de parole dans un contexte interculturel</p> <p>Dans des groupes de parole à thème, encourager le processus d'intégration des personnes migrantes.</p>	<p>Module 9 Collaborer à des projets dans un contexte interculturel</p> <p>Apporter la compétence transculturelle lors de la planification et de la mise en oeuvre de projets dans un contexte interculturel.</p>		<p>Vous trouverez tous les détails sur les exigences pour l'obtention du certificat INTERPRET et du brevet fédéral sur www.inter-pret.ch</p>

Les modules

Interprétariat communautaire en situation de triilogue

Dans le **module 1**, le rôle des interprètes en situation de triilogue occupe une place centrale. Le noyau dur de ce module est constitué de réflexions sur la communication interculturelle et des techniques de base de l'interprétariat, le déroulement d'une intervention ainsi que la gestion de difficultés de communication.

S'orienter dans les domaines de la formation, de la santé et du social

Le **module 2** traite surtout des structures et des institutions des domaines de la formation, de la santé et du social, en comparaison avec les structures et les conditions des pays d'origine des personnes issues de la migration. Un autre élément central de ce module consiste en l'acquisition de vocabulaire spécialisé.

Interprétariat par téléphone

Les exigences spécifiques du moyen téléphonique occupent le centre du **module 3** (exigences et limites). De plus, l'aspect de l'organisation à court terme d'une intervention ainsi que des stratégies possibles de la gestion des émotions y sont thématiques. Une importance centrale est également accordée au travail de glossaire pour l'interprétariat par téléphone, utilisé surtout dans le domaine de la santé.

Interprétariat auprès des autorités administratives et judiciaires

Les contenus du **module 4** sont les notions de base du droit civil et pénal ainsi que les déroulements lors de procédures administratives

et judiciaires. Les aspects juridiques de l'interprétariat et l'élaboration de la terminologie spécifique du domaine sont traités. Les limites du rôle ainsi que la gestion de situations difficiles (« auto-débriefing ») sont aussi des thèmes centraux de ce module.

Interprétariat dans le domaine de la santé psychique

Des concepts de base de la psychiatrie, de la psychothérapie et de la psychologie sont traités dans le **module 5**, et des connaissances générales sur les maladies et les formes de thérapie y sont acquises. Le rôle, l'influence que peut exercer la présence de thérapeutes sur l'entretien et notamment le type de collaboration avec le/la thérapeute sont thématiques dans ce module. D'autres contenus importants sont les signes cliniques ethnopsychiques, les conceptions traditionnelles de la guérison et des explications possibles y relatives, ainsi que l'élaboration du vocabulaire correspondant.

Accompagner des personnes dans le processus d'intégration

Le **module 6** se penche sur les connaissances des structures et des déroulements dans les domaines d'intervention ainsi que sur la collaboration avec les professionnel-le-s responsables. La manière d'aborder l'interface entre l'interprétariat communautaire, la communication d'informations et le conseil ainsi que la question de la distance adéquate à instaurer entre l'interprète et ses interlocuteurs/trices sont les thèmes principaux de ce module.

Animer des groupes de parole dans un contexte interculturel

Dans le **module 7**, les participant-e-s apprennent à organiser et à planifier des tables rondes thématiques. A cette fin, ils/elles se familiarisent avec les processus de dynamique de groupe et avec les formes d'intervention possibles, ainsi qu'avec les techniques d'animation de groupes de paroles. En plus de l'organisation et de la planification d'une table ronde, les compétences de ce module comprennent aussi l'activité de l'interprétariat en chuchotage.

Animer des séances d'information et de formation dans un contexte interculturel

Les éléments centraux du **module 8** sont les techniques de présentation, l'attitude à adopter et la rhétorique d'une part, et la préparation de séances d'information d'autre part. Une importance particulière est portée à l'adaptation des séances au public auquel elles sont destinées. Dans ce contexte, les participant-e-s apprennent à interpréter sous une forme résumée.

Collaborer à des projets dans un contexte interculturel

Dans le **module 9**, des connaissances de base sur la gestion de projet sont acquises et les participant-e-s se familiarisent avec les projets de la région. Ils apprennent à utiliser leurs compétences transculturelles dans le cadre du travail de projet et à atteindre et à s'adresser à leur groupe linguistique ou à leur communauté d'origine.

Agir en ayant conscience des rôles dans différents dispositifs d'intervention

Le **module 10**, module de synthèse, comprend principalement des questions relatives au rôle de l'interprète communautaire et de médiateur/trice interculturel-le dans différents dispositifs et constellations de rôles. Comme préparation à l'examen professionnel, des questions centrales concernant le rôle (code professionnel), les valeurs ainsi que les conflits de rôle sont abordées. La réflexion sur la pratique professionnelle (supervision) fait également partie des contenus de ce module obligatoire.

Nouveau e-learning

Le nouveau e-learning **Interaction et qualité dans le domaine de la santé** a été développé par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) afin d'améliorer la qualité des soins apportés à la population migrante. Il consiste en trois cursus pour différents groupes de professionnels de la santé et est mis à disposition gratuitement, en trois langues (français, allemand et italien).

■ [Interaction et qualité \(lien\)](#)

Nouveautés du centre de compétence

Nouvelle parution : Le trialogue dans le domaine social

Dans la série de guides pour une collaboration efficace avec les interprètes communautaires, la brochure « Le trialogue dans le domaine social » fait suite au « Trialogue santé » et au « Trialogue à l'école ». Elle s'adresse aux professionnel-le-s du domaine du social, au sens large du terme. En effet, ce guide comprend de nombreux dispositifs et institutions très divers, à différents niveaux, tels que les offices régionaux de placement ORP, l'assurance-invalidité AI, les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte APEA, ou encore l'aide aux victimes, au niveau cantonal, ainsi que les services sociaux et les offices de contrôle des habitant-e-s, au niveau communal.

« Le trialogue dans le domaine social » peut être commandé dès maintenant dans le shop.

■ [Shop INTERPRET \(lien\)](#)

Statistiques des interventions par le biais des services d'interprétariat

Avec les nouveaux programmes d'intégration cantonaux (PIC), la Confédération a remis également le domaine des statistiques des interventions d'interprétariat communautaire en d'autres mains : INTERPRET prend en charge la collecte et l'évaluation des données statistiques au niveau national, à partir de l'année courante. Des adaptations du contenu ont donc déjà été convenues avec les services d'interprétariat, afin de renforcer la pertinence des statistiques. Actuellement, une période test est en cours, afin que tout soit prêt pour la collecte des données de l'année 2014, au printemps 2015.

Nouveautés de CQ et de l'office de qualification

Nouvelle adresse de l'office de qualification

Depuis mi-juin, l'office de qualification se trouve à Bellinzona, à l'adresse suivante :

Office de qualification INTERPRET, c/o IDEA sagl, Piazza Nosetto 3, 6500 Bellinzona.

Examen professionnel 2014

La commission qualité a admis 25 interprètes communautaires pour l'examen professionnel qui aura lieu du 2 au 4 décembre 2014.

Reconnaissance de modules de formation

La CQ a reconnu les modules 1 et 2 de BILANG – ARGE Integration Ostschweiz : cette année, des formations pour interprètes communautaires sont donc également organisées à St-Gall (pour la région des cantons de Suisse orientale). Dans la foulée de l'élargissement de l'offre de modules INTERPRET, la CQ a pu reconnaître déjà les premiers modules de formation continue : le module 6 sera proposé à Lucerne (Caritas Lucerne) et à Schaffhouse en automne. D'autres modules sont en préparation.

Examen professionnel 2014

La commission qualité a admis 25 interprètes communautaires pour l'examen professionnel qui aura lieu du 2 au 4 décembre 2014.

INTERPRET

Composition du comité

Lors de l'assemblée des membres du 21 mai 2014, Julien Bonnet, Barbara Cavelti et Ariane Montagne ont été élu-e-s comme nouveaux membres du comité d'INTERPRET. Vous trouverez une brève biographie des membres du comité ainsi que le procès-verbal de l'assemblée des membres, sur notre site Internet.

■ [Association INTERPRET \(lien\)](#)

Festivités 10/100/1000

Le premier certificat INTERPRET avait été établi il y a 10 ans. Au cours des prochains mois, le 100^e brevet fédéral et le 1000^e certificat seront remis. Nous estimons que ces événements méritent d'être célébrés!

Nous sommes donc à la recherche d'idées et d'un-e organisateur/trice professionnel-le du domaine de l'événementiel pour organiser cet événement au cours des premières semaines de 2015.

Si vous avez des idées ou que vous souhaitez être cet-te organisateur/trice, écrivez-nous : coordination@inter-pret.ch.

Financement des nouveaux modules de formation

Dans le cadre de « l'encouragement spécifique de l'intégration », l'Office fédéral des migrations ODM finance des projets pilotes. Pour le développement de nouveaux modules de formation dans le cadre de l'examen professionnel révisé, il est possible de demander des subventions pour de tels projets pilotes.

En cliquant sur le lien suivant, vous trouverez toutes les informations (conditions et directives) et les documents (page de couverture) :

■ [projets pilotes \(lien\)](#)

Subventions pour formations continues 2014-2017

Pour 2014-2017, la section Migration et santé de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) soutiendra financièrement l'interprétariat communautaire dans le domaine de la santé sur les thèmes suivants : « Techniques d'interprétariat », « Interaction entre les professionnel-le-s du domaine de la santé et les interprètes communautaires » et le nouveau module 5 « Interprétariat dans le domaine de la santé psychique ». Pour plus d'informations sur les demandes y relatives à l'OFSP, vous pourrez consulter www.inter-pret.ch et www.miges.admin.ch, à partir de mi-octobre. Les services d'interprétariat et les institutions de formation pour l'interprétariat communautaire recevront un courriel à ce sujet.

Concernant le soutien au module 3 « Interprétariat par téléphone », l'OFSP travaille directement avec le Service national d'interprétariat téléphonique. Il est prévu qu'AOZ Medios offre le module 3 à partir de décembre 2014, au niveau national. Les services d'interprétariat et les institutions de formation seront informés directement par AOZ Medios.

INTERPRET

L'infomail paraît généralement trois fois par année. Au cas où vous ne souhaiteriez plus recevoir d'informations d'INTERPRET par voie électronique, veuillez nous renvoyer ce courriel avec l'indication « se désinscrire ».

Corrections relatives aux coordonnées : Merci de corriger vos coordonnées si nécessaire, de nous communiquer si les informations doivent être envoyées à de nouvelles personnes ou à de nouveaux services.

INTERPRET, Monbijoustrasse 61, 3007 Bern, 031 351 38 28, www.inter-pret.ch